

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 24 février 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs:**

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

**Directions absentes:**

Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 9 h 45.

PT1920-008

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICE**

Aucun procès-verbal à approuver pour l'instant.

**3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

**4. POINTS DE DÉCISIONS**

PT1920-009

**4.1 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 24 février 2020;

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources humaines de s'adjoindre les services pour la gestion du programme d'aide aux employés ;

**CONSIDÉRANT** le fait que Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires ;

**CONSIDÉRANT** l'article de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire ;

# 36-10-02-007

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achat Collecto et que ce dernier offre un contrat regroupé pour un programme d'aide aux employés (SAR290-2018)

Il est donc résolu le 24 février 2020, par le Directeur général

# 36-10-02-008

**D'AUTORISER** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour le programme d'aide aux employés avec Collecto – Dossier #SAR290-2018 dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée d'un an avec une option de renouvellement de deux ans supplémentaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023. Le contrat est d'une valeur approximative avant taxes de 45 000\$ annuellement pour un total de 135 000\$ plus taxes pour la durée totale du mandat de 3 ans.

**D'AUTORISER** le directeur général à signer le mandat de regroupement du programme d'aide aux employés.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-010

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Monsieur Eric Racine, directeur général clos la rencontre à 9 h 52.

---

 Directeur général

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

---

 Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"